



16 - L v Beethoven -  
Piano Sonata op 27-

---

## **SEANCE DU 7 DECEMBRE 2020**

**Date de convocation :** 27 novembre 2020

**Date d'affichage :** 22 décembre 2020

L'an deux mille vingt le sept décembre à 19 heures 45, le Conseil Municipal de CAMBERNON, régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni à la Salle de Convivialité, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Philippe VAUGEOIS, Maire.

**Présents** : MM. Christine BISSON, Nadia CHETTOUH, Benoît FOURREAU, Alexandre HERMAN, Martine HERMAN, Guillaume IZIQUEL, Prescilla LEGLUAIS, Marie-Laure LEHENAFF, Jacky MARIE, Michel PENLAE, Bastien PEZERIL, Joël PEZERIL, Céline ROCQUES, Philippe VAUGEOIS.

**Absent excusé** : M. Jérôme MAUGER.

**Secrétaire de séance** : Mme Prescilla LEGLUAIS.

### **INTERVENTION DE MADAME CAUSSEROUGE, DELEGUEE A LA PROTECTION DES DONNEES**

Madame CAUSSEROUGE, déléguée à la protection des données est intervenue pour présenter aux membres du Conseil Municipal le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 6 OCTOBRE 2020**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte rendu du 6 octobre 2020.

### **ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE PAR LE CABINET ITHEA CONSEIL**

Monsieur le Maire fait une présentation aux membres du Conseil Municipal de l'analyse de la situation financière de la Commune par le Cabinet Ithéa Conseil.

Il précise notamment que la part des propriétaires des logements pour la Commune est de 83 % de la population, qu'il existe 32 logements vacants, que le nombre moyen de personnes vivant sur le même toit est de 2.4 personnes.

En ce qui concerne le taux de chômage, il s'élève pour la Commune à 9 % contre 11 % pour le Département de La Manche, que le revenu moyen annuel des habitants de la Commune est de 23 103 € contre 24 185 € pour le Département, que le nombre d'habitants diplômé de l'enseignement supérieur s'élève à 90.

En ce qui concerne les charges de fonctionnement de la Commune, celles-ci s'élèvent à 269 € contre 449 € pour les Communes de 500 à 1 000 habitants dans le Département ; que l'encours de la dette par habitant s'élève à 3 € contre 498 € pour les Communes de même strate du Département.

## **COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE**

Monsieur le Maire fait état aux membres du Conseil Municipal de l'exécution provisoire du Compte Administratif 2020 du Budget Général de la Commune.

Celui-ci devrait dégager un excédent de l'ordre de 20 000 €.

### **DEVIS ABRI BUS**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'un mail reçu de l'entreprise HERPIN-GUEROULT précisant que leur planning de travaux ne permet plus d'honorer les travaux.

Le Conseil Municipal prend note de cette décision, du manque de sérieux et du total irrespect des engagements de cette entreprise.

Après débat, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décident de retenir le devis reçu de l'entreprise CHALETS TENDILLE de SAINT JOUAN DES GUERETS pour un montant de 2 821.00 € TTC.

Après débat, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, acceptent ce devis.

### **DEVIS CABINET INFIRMIER**

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal plusieurs devis reçus des entreprises LAIR de OUVILLE, MAZZOLA de COUTANCES, PIERRE de COUTANCES et MARESCQ de COURCY relatifs aux travaux d'insonorisation, de peinture et d'électricité au Cabinet des Infirmières.

Après débat, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, acceptent les devis les moins disant des entreprises LAIR d'un montant de 2 736.00 € TTC, MAZZOLA d'un montant de 590.92 € TTC et MARESCQ d'un montant de 108.00 € TTC.

### **DEVIS RESTAURATION DU PORCHE DE L'EGLISE**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que plusieurs devis ont été demandés pour la restauration du porche de l'église. Seule une entreprise a répondu.

Après débat, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décident de retenir le devis présenté par l'entreprise MAISONS D'HISTOIRE de COUTANCES pour un montant de 9 780.48 € TTC et autorisent Monsieur le Maire à demander toutes les subventions possibles.

### **DEVIS CHEMINS**

Comme tous les ans, un état des lieux des chemins à rénover doit être effectué ainsi qu'une vérification de ceux dont la réfection a eu lieu cette année.

Pour cela, Monsieur le Maire propose de réunir la commission des chemins le samedi 19 décembre 2020 à 14 h 30.

### **RENOUVELLEMENT MOBILIER DU SECRETARIAT**

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal le devis reçu de l'entreprise OLG BURO de COUTANCES relatif à l'achat de 2 fauteuils de bureau d'un montant de 629.89 € TTC.

De plus, il soumet aux membres du Conseil Municipal le devis reçu de l'entreprise OPTION OUEST de COUTANCES relatif à l'achat d'un écran de bureau 21.5 pouces ACER d'un montant de 138.00 € TTC.

Après débat, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, acceptent ces devis.

### **ATTRIBUTION DE L'INDEMNITE DE BUDGET**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et des Régions,

Vu l'arrêté du 16 décembre 1983 relatif au versement par les Communes et établissements publics locaux de l'indemnité de budget aux Comptables Publics chargés des fonctions de Receveur,

Vu la nomination de Madame Janick GAILLARD-PRETI, Receveur à la Trésorerie de Coutances, le 2 juin 2020.

Décide :

d'accorder à Madame GAILLARD-PRETI l'indemnité de budget à compter de sa gestion 2020.

### **COMPTE RENDU DE LA REUNION AVEC LES SERVICES TECHNIQUES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Monsieur le Maire fait un compte rendu aux membres du Conseil Municipal de la réunion qu'il a eu le vendredi 6 novembre 2020 à 10 h avec les représentants du service du Conseil Départemental.

Il leur précise notamment qu'une voie de dégagement va être créée au niveau du village de l'Hôtel Hébert et que ces travaux sont prévus pour 2021.

Il leur précise d'autre part qu'une étude est en cours pour évacuer l'eau qui stagne au niveau du village du Georget.

### **FDGDON**

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que six nids de frelons asiatiques ont été détruits sur la Commune. Le montant de la participation de la collectivité à la lutte collective s'élève aujourd'hui à 463.50 €.

### **ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'un courrier reçu de Monsieur Olivier CATTIAUX, chef du service environnement de la Préfecture de la Manche informant que les systèmes d'assainissement inférieur à 2 000 Equivalents Habitants de la Commune de CAMBERNON (soit les stations d'épuration du Bourg et du village de l'Aubrière) ont été désignés comme conformes.

### **AIRE DE VALORISATION D'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le périmètre de l'Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine concernant les Communes du Canton de Coutances devrait être proposé pour la fin juin 2021.

### **SITE INFORMATIQUE DE LA COMMUNE**

Monsieur Michel PENLAE, Adjoint au Maire, fait une présentation aux membres du Conseil Municipal du nouveau site informatique de la Commune.

Monsieur le Maire propose de réunir la commission communication le lundi 21 décembre 2020 à 18 h.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que suite aux mesures de confinement dues à la COVID 19 et à la situation sanitaire actuelle que rencontre notre pays, le traditionnel repas des Anciens n'aura pas pu avoir lieu en 2020.

De ce fait, il propose aux membres du Conseil Municipal d'offrir à chaque habitant de plus de 70 ans ainsi qu'à celles participant à ce repas depuis les trois dernières années, un colis festif.

Après débat, les membres du Conseil Municipal, à la majorité des membres présents, acceptent cette proposition.

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide pour l'instant de ne pas organiser les Vœux de la Municipalité en raison du contexte pandémique lié à la COVID 19.

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que par délibération du 16 janvier 2020, les membres de la Municipalité précédente avaient décidé la régularisation administrative de la construction sur la parcelle cadastrée AI n° 120 appartenant à Monsieur Jérôme LERICHE.

Après débat, les membres du Conseil Municipal actuel, confortent la précédente délibération et demandent à Monsieur le Maire de procéder à la mise en place de cette régularisation.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée le mardi 12 janvier 2021 à 20 h 15.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire lève la séance à 22 h 40.